

MARIA VERONE

(1874 – 1938)

Libre-penseuse, avocate féministe, œuvre en faveur de l'enfance coupable

Maria Vérone est née à Paris le 20 Juin 1874. Sa mère est fleuriste plumassière. Son père employé comptable. C'est une famille de libres-penseurs. Gustave Vérone, est l'un des fondateurs de la **Libre Pensée Française**. D'ailleurs celui-ci la fait nommer à 15 ans, secrétaire au Congrès International de la Libre Pensée, qui se déroule du 15 au 22 Septembre 1889. Elle assure les procès-verbaux du congrès à la satisfaction générale.

Jeune adolescente, elle espère devenir professeur de mathématique, espérance contrariée par la mort de son père. Elle devient répétitrice **d'Esther Dreyfus**, la fille du Capitaine.

Elle accède à la fonction d'institutrice en 1894, mais militante engagée, sous-directrice du Cercle d'enseignement laïque à 20 ans, conférencière socialiste, elle s'attire les foudres de sa hiérarchie et se retrouve exclue de l'Instruction nationale. Elle s'occupe aussi des **Universités Populaires**, et reçoit une médaille de remerciement. Elle survit comme choriste dans un petit théâtre.

De 1897 à 1900, elle écrit dans « **la Fronde** », sous le pseudonyme de Thémis. C'est **Marguerite Durand**, qui a fondé ce journal en 1897, uniquement écrit et réalisé par des femmes. C'est le premier quotidien féministe au Monde.

Adhérente de la coopérative «**la Ménagère** », fondée par **Eugène Varlin**, elle fut déléguée au congrès constitutif de **la Bourse des coopératives socialistes** en 1900, réélue, pendant plusieurs années au Comité central.

Nouvel engagement en 1900, puisqu'elle devient membre de **la Ligue Française des Droits des Femmes** et accède au poste de Secrétaire générale en 1904. Elle reprend ses études, passe le baccalauréat, pour s'inscrire en droit, afin d'obtenir une licence. Elle divorce de son premier mari Maurice Ruben Giès en 1906, et s'inscrit au Barreau en 1907. Elle avait rencontré en 1897, l'avocat **Georges Lhermitte**, rédacteur à l'Aurore. Le couple va participer à l'élaboration de la Loi de séparation des églises et de l'État. Elle épouse Georges Lhermitte en 1908, celui-ci va partager tous ses combats, jusqu'à devenir le président de la Ligue Française des Droits des Femmes au décès de son épouse.

Avocate, Maria Vérone est l'une des premières femmes à plaider aux Assises, « la 1ère femme dont l'autorité, fit impression et dont le talent fit taire les moqueries et les sarcasmes ». (La Française , 4 Juin 1938). Elle plaide dans toutes les juridictions, sans notes et brillamment.

Militante socialiste, elle prend la parole aux côtés de Jaurès, au **meeting du Pré Saint-Gervais**, le 25 mars 1913, contre la Loi portant à trois ans, le service militaire. Avant 1914, elle défend, la paix dans les congrès de **l'Alliance Internationale, pour le Suffrage des femmes**, et au Conseil International des Femmes.

En 1914, dès le début du conflit, elle contribue à aider les femmes abandonnées.

« **Des femmes étaient sans abris, sans secours, sans pain, je m'employais de toutes mes forces à fonder des cantines gratuites, des ateliers de chômage. A mon tour j'étais mobilisée, engagée volontaire et j'avais grade de cantinière. Un soldat ne déserte pas son poste, la cantinière pas davantage** ».

Elle fonde le 5 Août 1914, le premier **ouvroir**, dans le cadre du cabaret de la Lune Rousse, aidée par le Secours national. 13 ouvroirs verront le jour, puis en 1915, Maria Vérone crée **l'Œuvre des fileuls de guerre**.

Après l'armistice, elle défendit le projet de **Société des Nations** et s'engage ensuite vers un ultra-pacifisme.

LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN DANGER

Elle est nommée en 1914, membre de la Commission extra-parlementaire pour la rédaction du **Code de l'enfance**.

Maria Vérone s'intéresse à l'enfant délinquant, mais aussi à l'enfant victime, à l'orphelin, au vagabond, aux politiques législatives et institutionnelles, ainsi qu'aux pratiques pédagogiques mises en œuvre.

L'avocate féministe, forte de son expérience de terrain et de son engagement militant, construit un projet protectionnel à l'égard de la jeunesse menacée. Maria Vérone donne à voir sa propre conception de l'État social moderne qui pour elle doit avoir, une mission tutélaire à l'égard des jeunes. En tant qu'avocate, elle dénonce « **le despotisme du droit paternel** ».

Elle joue un grand rôle, dans la mise en place **des tribunaux pour enfants**.

Enfin pour Maria Vérone, il est urgent de repenser la protection des mineurs à l'égard de la prostitution.

Entre les deux guerres, elle va lier, la cause abolitionniste aux revendications féministes.

GRANDE FIGURE DU FEMINISME

En 1902, au congrès de la Ligue de l'Enseignement, elle réclame la désignation d'une femme. Comme journaliste elle accède aux délibérations du Conseil général de la Seine, c'est une première. Elle est l'amie de **B. Edwards-Pilliet**, une des premières femmes internes de médecine.

Vice-présidente de la Ligue Française des droits des Femmes, elle écrit ses idées féministes dans **l'Œuvre**. Elle revendique le principe de l'égalité politique des sexes au Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme de 1909. Elle siège à son Comité central.

Elle devient la présidente de la **Ligue Française des Droits des Femmes** en 1919, elle le restera jusqu'à sa mort, comme à la direction du journal du **Droit des femmes**.

A partir de 1916, elle participe aux travaux de la **Section d'études Féminines du Musée Social**, où elle travaille sur l'incapacité civile de la femme mariée.

Surnommée « **Madame quand même** », après qu'elle se fut écriée « Vive la République, quand même », quand le Sénat rejeta le droit de vote des femmes en 1922. Elle défendit avec intransigeance, le droit de vote intégral et les droits civils complets. Elle relance l'action directe, par de nombreuses manifestations et provocations de rue.

Elle participe en 1934, au **Comité de défense du travail féminin**, puis s'inscrit dans la création de la section française de **l'Open Door International**, qui s'oppose à toute réglementation spécifique du travail féminin. Elle en devient Présidente d'honneur.

Elle défendit avec autant d'énergie, le droit au travail et l'égalité des salaires, en taçant en Juin 1936, la CGT et le Gouvernement, lors de la négociation des conventions collectives. Elle offre une image de militante incorruptible, portant en broche un jeton révolutionnaire frappé de l'inscription « **Vivre libre ou mourir** ».

Elle participe, en tant que présidente de la Ligue Française des droits des Femmes, à des meetings du **Comité mondial des femmes**, contre la guerre et le fascisme en 1935 et 1937.

Blum, lui offre un poste de Ministre, proposition qu'elle décline en raison de son état de santé. Toujours militante socialiste, mais partisan d'un Travaillisme à la Française, elle rompt avec la SFIO, pour rejoindre le Nouveau Parti Socialiste Français.

Elle est aussi engagée, comme membre d'honneur de **l'Union temporaire contre la prostitution réglementée**, fondée en 1926, par **Marcelle Legrand-Falco**. Elle assume également la vice-présidence de **l'Association d'études sexologiques**, créée en 1931 par le **Dr. Edouard Toulouse**.

Elle invite les femmes en 1938, à lutter « pour la paix contre toutes les guerres », et intègre le Comité d'honneur de **la Conférence internationale des femmes, pour la défense de la paix, de la liberté, de la démocratie** », du 13 au 15 Mai 1938 à Marseille.

Elle décède peu après, à soixante-trois ans, le 23 mai 1938, à Paris.

L'HERITAGE

Oratrice hors pair, Maria Vérone fut une grande figure du féminisme de la IIIème République. Fondatrice de **l'Union des avocates de France**, militante de la protection de l'enfance en danger, ayant collaboré à l'Aurore, à l'Œuvre, à la Paix, à la Presse Associée, à la Bataille Socialiste, pour une multitude d'articles, elle nous laisse l'image d'un leader avant-gardiste, militante socialiste, et pacifiste... une suffragette n'ayant qu'un slogan :

« **La femme, veut voter, la femme paie l'impôt, la femme doit voter** ».

Elle conduisit les femmes sur les chemins de l'émancipation.

L'association, **les Amis de Maria Vérone**, est créé en 1938, après le décès de cette féministe libre-penseuse. Le Fonds d'archives sur Maria Vérone se trouve à la Bibliothèque Universitaire d'Angers, au **Centre des archives du féminisme**. Bu.univ-angers.fr/contact.

BIBLIOGRAPHIE

- ° « Les filles de Marianne, histoire des féministes 1914-1940 » par Christine Bard. Paris. Fayard 1995.
- ° « Dictionnaire des féministes, France, XVIII- XXIème siècles » par Christine Bard et Sylvie Chaperon. Ed. PUF. 2007.
- ° « La femme et la loi » par Maria Vérone. Ed. 1920, Hachette livre/BNF

SOURCES

www.memoire.avocatparis.org/Focus/Personnage-clé
www.sisilesfemmes.fr/2016/11/22/maria-verone
www.data.bnf.fr/maria_verone

www.journal.openedition.org/rhei/2956?lang=es
Rhei 2008. Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »
La prostitution des mineurs au XXèmeS.
« Protégeons la jeunesse » Maria Vérone, avocate féministe.
Par Christine Machiels pages 119-137.

www.maitron.fr/spip.php?article_134220 par Christine Bard ; émis en ligne le 30 Novembre 2010
modifié le 3 Octobre 2010.

www.persee.fr/doc/mat_0769-3206_2003_num
La Ligue des Droits de l'Homme et les femmes au début du XXème s.
Par A.M.Fabre dans « Matériaux pour l'histoire de notre temps »
année 2003 . 72

Dictionnaire Biographique des Militants. Par G ; Poujol et M.Romer. Ed. L'Harmattan. 1996.
fiche de Geneviève Poujol.